

Description de la formation Post-permis

Notre forfait

Le forfait comprend :

- L'inscription et constitution de dossier
- La Formation théorique 1ère demi-journée - (4H00)
- La formation théorique 2ème demi-journée (3H00)
- Carte d'attestation de suivi de formation complémentaire et formalités administratives ANTS.

Les conditions pour suivre la formation

Pour pouvoir suivre la formation le jeune conducteur doit :

- Être **volontaire**, la formation n'étant pas obligatoire ;
- Être titulaire d'un **premier permis** de conduire depuis **au moins 6 mois et au plus 12 mois (A1, A2, B1 ou B)** ;
- **Ne doit pas avoir commis, pendant la période probatoire, d'infractions** ayant donné lieu à **retrait de points** ou ayant entraîné une mesure de **restriction** ou de **suspension du droit à conduire**.

Déroulement de la formation

La formation, d'une **durée de 7 heures**, se déroule sur **une seule et même journée** et comprend :

Une formation théorique dispensée en matinée d'une durée de 4 heures destinée améliorer auprès des jeunes conducteurs leur compréhension et leur gestion des situations de conduite complexes.

- Présentation de la formation
- Questionnaire d'entrée en formation, constitution des groupes, traitement du questionnaire d'autoévaluation
- Evaluation individuelle et discussion autour de la perception des risques
- Etude de situations complexes de conduite

Une formation théorique dispensée en après-midi d'une durée de 3 heures visant à rendre le déplacement des conducteurs novices plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables et par des stratégies de mobilité.

- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes : Travail à partir de situations types
 - Choix de mobilité – Influences – modes alternatifs de déplacement – questions environnementales
 - Bilan avec engagement
- A l'issue de la formation post permis, une **attestation de suivi de formation complémentaire** est remise aux participants.

Les avantages de la formation

La formation post-permis a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les jeunes conducteurs et permet à ceux qui la suivent une **réduction du délai probatoire de 3 à 2 ans** (1 an et demi pour ceux qui suivent la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite).

L'élève est alors **exposé moins longtemps aux effets de la période probatoire** qui sont les suivants :

- La **limitation de vitesse réservée aux jeunes conducteurs**
- L'apposition du **disque « A »** sur son véhicule ;
- Un permis « fragile » pendant 36 mois (12 points qu'après ans de permis sans infraction avec retrait de points) ;
- **Obligation de faire un stage de sensibilisation** en cas d'infractions entraînant un retrait de **3 points ou plus** sur le permis ;
- Le **risque accru** de perdre son permis pour **consommation d'alcool** (tolérance 0 pour les jeunes conducteurs)
- En cas **d'invalidation ou annulation** du permis de conduire, il est **obligatoire de refaire le code et la conduite**
- **Surprime touchant les jeunes conducteurs**

Les pièces à fournir

A nous adresser par mail avant le début de la formation ou à remettre au plus tard avant le début de la formation théorique :

1. Une copie de votre **pièce d'identité** recto-verso ;
 2. Une **E-photo agréé ANTS** (code figurant à coté de votre photo) ;
 3. Un **justificatif de domicile** (- de 6 mois) ;
- Si vous êtes hébergé(e) :
- 1 attestation d'hébergement
 - 1 copie de la pièce d'identité de l'hébergeur
4. L'**attestation de participation à la JDC** (entre 17 et 25 ans) ;
 5. Une copie de votre **permis de conduire** ;
 6. Une copie du **contrat Formation Post Permis** complété et signé.

Attention : Seules les écoles de conduite labellisées (label délivré par l'Etat ou reconnu équivalent) sont habilitées à dispenser la formation post-permis jeunes conducteurs.

Par ailleurs, cette formation ne peut être dispensée que par des enseignants de la conduite ayant suivi une formation spécifique de 3 jours.

Avec notre école de conduite, labellisée et disposant d'enseignants spécialement qualifiés pour cette formation, n'hésitez plus et validez votre inscription.

Une fois le paiement effectué nous vous adresserons :

1. **un mail de confirmation de votre commande avec votre facture.**
2. **un mail** récapitulatif indiquant :

- Le lieu, la date et les horaires de votre formation
- Le déroulement de la formation
- Les pièces à fournir
- les numéros et mails pour toutes questions ou demandes d'informations.

Attention :

Une fois la formation effectuée, nous transmettrons à la Préfecture le dossier de constitution du permis de conduire (Cerfa 06) ainsi qu'une copie de l'attestation de suivi de formation. Vous recevrez quelques jours plus tard votre titre de permis de conduire.

Ce n'est qu'au jour de la réception de celui-ci que la réduction de la période probatoire sera effective.